

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Date de la convocation : 19 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-06- 01 C - DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT

VU l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service et la tarification ;

Monsieur le **Maire** rappelle qu'un nouveau contrat de concession du service public de l'assainissement collectif a été approuvé avec la société **SAUR**.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement du service, qui définit les prestations assurées par le service, ainsi que les obligations respectives de la **commune**, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires, et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus avec les annexes du contrat.

Le présent règlement de service entrera en vigueur à compter du 01/01/2026. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du service de l'assainissement, qui définit les prestations assurées par le service, ainsi que les obligations respectives de la commune, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

- **APPROUVE le règlement du service de l'assainissement.**

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 10 Décembre 2025

Le Maire,

Ph. Brugere
Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-21913603-20251214-2025-06-01-C-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

